

VENTILATION COMPLÈTE du compte de taxes municipales 2026

1. Colonne : Description de la taxe

Ventilation de tous les comptes où sont attitrés les dépenses et/ou les règlements d'emprunts.

Avant 2025 ces comptes étaient regroupés, ce qui peut donner l'impression d'en avoir plus maintenant.

FONCIÈRE GÉNÉRALE : TAXATION DE BASE INCLUANT LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Voir l'article 2.1 du règlement 394-26.

VOIRIE LOCALE : INCLUANT LA VOIRIE ET LE TRANSPORT.

Voir l'article 2.2 du règlement 394-26.

COLL MATIÈRES RÉ : INCLUANT LA COLLECTE DES 3 SERVICES ET L'ÉLIMINATION OU LE RECYCLAGE.
(déchets, recyclage et compost)

Voir l'article 16 du règlement 394-26.

ENT RES ÉGOUT : FRAIS FIXE APPLICABLE À CHAQUE UNITÉ D'IMMEUBLE DÉSSERVI PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT.
Voir l'article 17 du règlement 394-26.

REG 273-05 : AQUISITION D'UN CAMION INCENDIE-CITERNE DE TYPE AUTOPOMPE.
Voir l'article 3 du règlement 394-26.

REG 286-09 : RÉSEAU D'AQUEDUC ET VOIRIE, SECTEUR URBAIN.
*Se divise en 2 parties distinctes, c'est pourquoi ce numéro se répète 2 fois sur votre compte.
Voir les articles 4.1 et 4.2 du règlement 394-26.*

REG 331-14 : RECONSTRUCTION RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX VOIRIE. AVE. DE ST-THOMAS-DE-CAXTON.
*Se divise en 2 parties distinctes, c'est pourquoi ce numéro se répète 2 fois sur votre compte.
Voir les articles 5.1 et 5.2 du règlement 394-26.*

REG 334-15 : RECONSTRUCTION RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX VOIRIE. CH. GRANDE-RIVIÈRE.
*Se divise en 2 parties distinctes, c'est pourquoi ce numéro se répète 2 fois sur votre compte.
Voir les articles 6.1 et 6.2 du règlement 394-26.*

REG 337-16 : TRAVAUX DE RÉFECTION TRONÇON HAUT-ST-JOSEPH.
Voir l'article 7 du règlement 394-26.

REG 339-16 : TRAVAUX DE RÉFECTION TRONÇON AVE. DE ST-THOMAS-DE-CAXTON ET CÔTE LÉO-RICARD.
Voir l'article 8 du règlement 394-26.

REG 344-16 : RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET PLUVIAL RUES BELLERIVE, DIAMOND ET ST-JOSEPH.
Voir l'article 9 du règlement 394-26.

REG 345-16 : TRAVAUX DE RÉFECTION RUES BELLERIVE, DIAMOND ET ST-JOSEPH.
Voir l'article 10 du règlement 394-26.

REG 349-17 : TRAVAUX DE RÉFECTION HAUT-ST-JOSEPH ET CH. BERNARD.
Voir l'article 11 du règlement 394-26.

REG 351-17 : TRAVAUX DE RÉFECTION HAUT DU 3^e RANG.
Voir l'article 12 du règlement 394-26.

REG 364-20 : TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC BOUL. TRUDEL, CH. BERNARD, DU COTEAU, DUPLESSIS ET PETIT-ST-ETIENNE.
Voir l'article 13 du règlement 394-26.

REG 384-24 : DÉCISION DU TAT, PAIEMENT D'INDEMNITÉS.
Voir l'article 14 du règlement 394-26.

Colonne : Description de la taxe (SUITE)

COMPTEUR D'EAU : *COMME À CHAQUE ANNÉE, IL Y A UNE TAXATION DE BASE SELON LE TYPE D'UTILISATION DE VOTRE BRANCHEMENT (résidentiel, commercial, etc.).*
Voir l'article 15 du règlement 394-26.

2. Section : Détail des consommations d'eau

Dans cette section on y voit votre consommation d'eau annuelle effectuée en 2025.

Puisque la consommation est faite en 2025, c'est la tarification de 2025 qui s'applique.

Les données de la consommation sont acquises suite à la lecture annuelle de votre compteur d'eau.

3. Section : Échéance(s) et paiement(s)

Dans cette section il y a les échéances de paiement qui s'appliquent à votre situation.

Paiement en 1 versement.

OU

Paiement en 3 versements.

Le mode de paiement en 3 versements est un privilège. Si l'un de ces paiements n'est pas effectué selon les termes/les dates indiquées votre privilège de payer en 3 versements sera révoqué. Et l'intérêt débutera au jour 1 de votre retard.

Modes de paiement : Paiement électronique via votre plateforme bancaire, chèque ou argent comptant.

IMPORTANT : Pour éviter des frais de retard, assurez-vous que le paiement est effectué et **encaissé** avant la date limite inscrite sur votre compte de taxes municipales 2026.

4. Section : Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales

*Dans cette section, il est expliqué si vous avez droit à une **subvention gouvernementale pour aînés relative à une hausse de taxes municipales**. Si vous y avez droit, le montant est déjà inscrit et vous devez en faire la demande lors de la production de votre rapport d'impôts 2025.*

IMPORTANT : Dans votre rapport d'impôts, vous devez remplir et joindre le formulaire *Subvention pour aînés relative à la hausse de taxes municipales (TP-1029. TM)*. Vous aurez besoin des informations qui sont sur votre compte de taxes municipales 2026, pour remplir ce formulaire.

POUR VOTRE INFO...

La numérotation d'un règlement est toujours composée de 2 nombres. Ex.: règlement 394-26.

394 = Le 394^e règlement voté par la municipalité de Saint-Barnabé depuis le début de son existence.

26 = L'année du vote de ce Règlement.

Dans le but de bonifier la lecture de votre compte de taxes et motivés par l'amélioration continue, nous espérons que cet outil détaillé, saura vous être utile. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Martin Beaudry,
Directeur général et Greffier-Trésorier
Municipalité Saint-Barnabé
70, rue Duguay, Saint-Barnabé, QC G0X 2K0

www.st-barnabe.ca | 819 264-2085